Plan de cours — Formation

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Le contenu de cette formation est en conformité avec la législation actuelle sur la santé et la sécurité du travail.

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local et les équipements requis pour la session de formation

Pour le participant ou la participante

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

Les chauffeurs.euses d'autobus et d'autocar. La formation s'adresse à des groupes de travailleurs et travailleuses, à des représentants et des représentantes de comité santé-sécurité et à des gestionnaires.

APPROCHE

Cette formation survole les différentes facettes de la santé et de la sécurité du travail pour les chauffeurs et chauffeuses d'autobus et d'autocar. Elle est axée sur les échanges entre les participants et les participantes, le partage d'expérience et des bonnes méthodes de travail sécuritaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin de la formation, le participant ou la participante sera en mesure de déterminer les actions à prendre pour protéger sa santé et sa sécurité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET CONTENU DU COURS

1. **Connaître les droits et obligations du chauffeur :**

   - Rôle de l'employeur et du travailleur
   - Statistiques d'accidents du travail
   - Comprendre comment survient un accident du travail
   - Droit de refus

2. **Identifier les situations à risques en cours de trajet :**

   - Les conditions routières
   - Monter/descendre du véhicule
   - Gestion des conflits / agressions

3. **Identifier les situations à risques hors route :**

   - Autour du véhicule (ronde de sécurité, entretien, déneigement, etc.)
   - L'utilisation et la manutention de marchandises
   - Autres situations (distractions, fatigue, alcool et drogues, alimentation, etc.)

4. **Connaître les moyens de prévention à prendre lors de situations à risques**

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et échanges, présentation multimédia et de vidéos, exercices en équipe et collectifs

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS.TES

- Feuille d'exercices
- Aide-mémoire

ÉVALUATION

Les participants.tes seront amenés.ées, en équipe, à créer une situation dangereuse, à identifier les causes de l'événement, à proposer des mesures correctrices et à déterminer le mode de résolution de problème alternatif.

DURÉE

2 heures de contenu théorique

NOMBRE DE PARTICIPANTS.TES PAR SESSION

4 à 15 participants.tes

ATTESTATION

Après la formation, Via Prévention enverra par courriel, à l'employeur, une attestation de formation en format PDF au nom de chaque participant et de chaque participante.

L'attestation de formation en format 3" x 2" sera expédiée à l'employeur.

Sur demande, Via Prévention peut expédier des attestations imprimées en format 8,5" x 11" (frais d'impression et d'expédition applicables).